

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

- 1^{re} Chapelle de Kermouster.
2^e Chapelle de Kerbabu.
3^e Chapelle de St Nicolas.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

- As 1^{re} St Sébastien
As 2^e St Maudet.
As 3^e St Nicolas.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

- 1^{re} Chapelle de Pontpleincoat, appartenant aux Dames de la Retraite.
2^e Chap. de Mescoüé, apprt à Mr Nicolas. 3^e Chapelle de St Jeanson, apprt à Mr Brodeur. 4^e Chapelle de Ste Barbe, apprt à Mr Callegan.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Oui.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.